

Châtillon, le 20 juin 2025

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL DE QUARTIER LE STADE-JOLIOT-CURIE
Mercredi 18 juin 2025 à 19h30**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE DIX-HUIT JUIN À DIX-NEUF HEURES TRENTE MINUTES, les membres composant le conseil de quartier le Stade-Joliot-Curie de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de quatorze, en présence du public et sous la présidence de **Martine GOURIET**, Adjointe à la Maire et Mme MORANGE-MAJOUX Françoise, co-présidente à la suite de la convocation qui leur a été adressée, **le 06 juin 2025**.

Présents et présentes :

Mme GOURIET Martine, Adjointe à la Maire de la commune de Châtillon (92320)
Mme MORANGE-MAJOUX Françoise, co-présidente, M. BOURLON Michel, Mme CASTAING-DEBAT Clothilde, Mme CHAMBONNET Geneviève, Mme FAVEREAU Amélie, M. GUTMANN-FAURE Ulysse, Mme JASTIER Sylvie, Mme MOUSSAOUI Louisa, M. NADITCH Bruno, Mme PEREZ CERUELO Ana Isabel, Mme SLOMSKA Cécile.

Lesquels formant la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

Ainsi que :

M. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320)
M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Mme la Maire
M. HANAFI Akram, en charge des relations avec la population, de la démocratie locale et de la vie associative.
Représentants de la Police municipale.

Invités :

Représentant de Vallée Sud Grand Paris concernant le stade nautique

Absents excusés : M. MICHEL Alain, M. MOULIN Jean-Marc

Absents : M. GLAPIAK Erwan, M. MERIALDO François

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2025
2. Point sur le projet du centre aquatique avec Vallée sud Grand Paris
3. Point sur le stationnement des poids lourds avec la Police municipale
4. Point sur la situation du terrain situé en face de la société Ehrmann
5. Temps d'échanges avec les conseillers
6. Temps d'échanges avec le public
7. Date du prochain conseil de quartier

Mme GOURIET ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants, aux conseillers de quartier et au public.

Elle rappelle les règles de fonctionnement des séances afin de prévoir leur bon déroulement :

- Respecter la durée de la réunion qui doit se tenir sur deux heures.
- Se respecter les uns les autres,
- S'exprimer en toute sincérité, en recherchant l'intérêt général
- Participer activement aux sujets et aux séances.
- La parole sera d'abord donnée aux conseillers de quartier puis ce sera au public de s'exprimer.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2025.

Mme GOURIET soumet à l'approbation des conseillers, le procès-verbal de la réunion du 13 février 2025, diffusé par courriel et mis en ligne sur le site de la ville.

Une conseillère de quartier demande à modifier une phrase page 14. Les co-présidentes en prennent note pour le faire.

L'assemblée approuve ce procès-verbal, en tenant compte de la remarque précédente, à l'unanimité. Le procès-verbal est validé par les membres du conseil de quartier.

Mme GOURIET donne la parole à M. GAZO, président de l'Observatoire de la démocratie participative. Il avait constaté lors de sa venue en février 2025, des débats animés autour du sujet du terrain sur lequel il était possible d'envisager la construction d'un petit immeuble de la même hauteur qu'une maison. Il avait senti un mécontentement dans l'assemblée qui trouvait que ce qui était dit dans le conseil n'était pas bien pris en considération.

Il a appris que suite à ces débats animés, il y a eu une réévaluation du sujet par l'exécutif municipal et que ce conseil de quartier a été productif comme le sont par ailleurs beaucoup de réunions de conseil de quartier.

M. GAZO indique qu'en 2014, il avait essayé de mettre en place des conseils de quartier mais que cela n'avait pas été réalisé car l'exécutif de l'époque ne souhaitait pas se lancer dans des débats et des polémiques éventuelles.

Il avait seulement mis en place un système plus souple de discussions sur des projets et des « balades urbaines ».

Ces conseils de quartier sont très satisfaisants.

Il explique que 2 fois par an, l'Observatoire de la démocratie participative se réunit pour faire le point sur ce qui est positif et sur ce qu'il faut améliorer dans ces conseils.

La prochaine réunion de l'Observatoire de la démocratie participative a lieu le jeudi 26 juin prochain afin d'évoquer le déroulement des réunions des conseils jusqu'à la fin de la mandature pour éviter que la campagne électorale prenne le dessus sur des débats pratiques. Par exemple, il faudrait éviter une date de conseil de quartier au moment de la fin de la campagne électorale.

Il trouve normal que l'assemblée puisse évoquer ses idées et ses disparités par rapport à ce que propose la municipalité. Il faut quand même garder à l'esprit que l'intérêt général de la ville peut être en désaccord avec l'intérêt particulier de tel ou tel quartier.

Il pense que le bilan des conseils de quartier est positif comme pour le projet de la rue Gabriel Péri avec des concertations très nourries qui ont permis d'aboutir à une belle réalisation en faisant la part des choses entre le ressenti, les propositions des habitants et le résultat final.

Il souhaite une bonne réunion à toute l'assemblée.

2. Point sur le projet du centre aquatique avec Vallée sud Grand Paris :

Mme GOURIET donne la parole au représentant de Vallée sud Grand Paris sur le sujet du stade nautique.

Mme GOURIET précise que ce conseil de quartier fonctionne bien puisque de nombreuses questions sur l'évolution des travaux de la piscine ont été transmises à la municipalité.

Mme Lisa GROS, directrice de la maîtrise d'ouvrage et du patrimoine pour Vallée Sud Grand Paris

M. Pierre-Yves FAVREAU, responsable des équipements aquatiques de Vallée Sud Grand Paris

M. Thierry OLIVE, directeur de cabinet du président de Vallée Sud Grand Paris

Mme GROS fait un rappel du programme en préambule :

Il s'agit un projet qui compte 5 bassins comme dans l'existant. Il se compose de :

- 1 bassin sportif de 25 m avec 6 couloirs de nage
- 1 bassin d'apprentissage et d'activités de 200 m2
- 1 bassin ludique de 200 m2
- 1 bassin plongeon de 140 m2
- 1 pataugeoire de 100 m2
- 1 pentaglisle intérieur de 3 pistes : ce sont de grands toboggans droits accolés les uns aux autres
- 1 espace bien-être avec sauna, hammam, jacuzzi, douche sensorielle avec une terrasse extérieure située à l'étage supérieur du bâtiment
- Pole administratif
- L'accueil qui sera situé en surplomb de l'avenue avec un accès PMR
- Les vestiaires
- Les douches
- Les espaces extérieurs :
 - o 1 bassin nordique de 50 m avec 8 couloirs de nage accessible par un couloir intérieur sans avoir besoin de sortir de l'eau
 - o 1 alune de jeux de 100 m2
 - o 1 solarium minéral et végétal tout autour du bassin nordique

Ce projet est divisé en 3 phases principales :

- 1 phase de déconstruction
- 1 phase de confortement de sol
- 1 phase de reconstruction.

La phase de déconstruction a commencé en 2023. Elle a duré 19 mois.

Pendant cette phase, il a été découvert des aléas forts, des terres polluées qui ont nécessité de traiter la déconstruction.

Vallée Sud Grand Paris est arrivé au seuil du marché notifié donc il n'était plus possible de faire des avenants.

Vallée Sud Grand Paris est donc obligé de relancer un nouveau marché pour finaliser cette phase de déconstruction.

Vallée Sud Grand Paris essaie de créer un maillage le plus précis possible pour identifier les terres polluées et de traiter uniquement celles-ci.

C'est cette phase-là qui est actuellement en cours et qui permettra d'avoir un diagnostic précis de ces terres afin de diminuer le coût de déconstruction et finaliser la publication du marché pendant l'été.

Le lancement de la deuxième phase de déconstruction se fera à l'été et elle devrait durer 4 mois environ. Pendant la phase de déconstruction il y a eu la phase de curage, la phase de désamiantage, la déconstruction du bâtiment

Le lien de la vidéo sera dans le magazine « ONZE » qui devrait être distribué prochainement.

La partie du bassin nordique a déjà été traitée ainsi que les bassins intérieurs. Il reste à traiter les terres aux pourtours du terrain.

En parallèle, des études sont menées avec l'architecte et la maîtrise d'œuvre.

Vallée Sud Grand Paris est dans la phase avant-projet définitif détaillé. Cette phase est importante car elle permet de valider le dessin du bâtiment en détail.

Vallée Sud Grand Paris travaille également à la réalisation du dossier de permis de construire qui doit être bientôt déposé. Ceci est long car Vallée Sud Grand Paris travaille avec l'IGC (inspection générale des carrières) pour affiner au maximum le système constructif et adapter les fondations par rapport aux carrières. En effet, le diagnostic donne un niveau de carrières de 2 étages et dans certaines zones il est presque possible de tenir debout en sous-sol.

Dans un souci de marché public et d'économie publique, Vallée Sud Grand Paris essaie d'affiner au maximum son intervention sur les fondations pour pouvoir diminuer le coût et cadrer le coût de construction et le futur coût des marchés de travaux.

Dès que le permis aura été déposé, et après le délai d'instruction, et le retour de l'attendu des permis, Vallée Sud Grand Paris pourra alors consulter les entreprises pour les confortements de sols. En effet, l'IGC donne ses prescriptions grâce auxquelles Vallée Sud Grand Paris pourra consulter les entreprises de confortement. Cela se fera courant 2026.

Ensuite, la phase de confortement devrait durer environ 1 an.

En parallèle, les marchés de travaux seront publiés et les entreprises seront consultées.

Deux années de construction seront nécessaires par la suite mais ce délai sera à affiner avec les entreprises qui interviendront.

Vallée Sud Grand Paris communiquera régulièrement pour affiner ce délai.

Le projet n'est donc pas à l'arrêt du tout et le projet de stade nautique, un beau projet ambitieux, sera bien maintenu malgré les aléas exposés.

Le montant de ce projet est estimé à 42 millions d'euros TTC.

M. PFEIFFER'OVA précise que c'est un des plus gros investissements de Vallée Sud Grand Paris et que Châtillon a la chance que ce soit sur son territoire.

Un conseiller de quartier demande si une date d'ouverture est connue et est-il possible d'avoir des détails sur le type de contamination dont il a été question dans la présentation ?

- Mme GROS précise que ce ne sont pas des contaminations aériennes. Il a été trouvé dans les terres de remblai, des vides sanitaires qui ne pouvaient pas être identifiés pendant la phase de diagnostic. Les terres de remblai possèdent donc des débris non volatiles. Dans les années où la construction du stade nautique a été réalisé, ce niveau d'informations n'existait pas au niveau de l'amiante et beaucoup de remblais ont été pollués à cette époque. Le risque pour l'amiante est lorsque c'est friable et donc présent dans l'air. Ce n'est pas le cas ici puisque l'amiante est encapsulée dans la terre. Toutefois ce sont des terres qui ne peuvent pas être réutilisées et qui doivent être évacuées pour être transportées dans des centres de traitement spécifique. Cela explique le coût car le traitement d'une terre polluée et d'une terre non polluée représente une différence substantielle de coût. Vallée Sud Grand Paris essaie d'affiner ce maillage pour réduire au minimum cet aléa à la fois de planning et financier.
- Il y a à peu près 2 ans de travaux et l'ouverture est prévue pour fin 2028.

Un conseiller de quartier ne comprend pas pourquoi il n'était pas possible de connaître en amont les 2 niveaux de carrières puisqu'il y avait déjà une piscine construite sur ce même terrain auparavant ?

- Mme GROS explique que l'exigence de l'IGC n'est plus la même. En fait l'IGC n'était pas surprise du fait qu'il y ait 2 niveaux de carrières mais de l'importance de la hauteur du niveau de carrières. Dans ce cas-là les personnes ne rampaient pas pour se déplacer mais pouvaient presque marcher ce qui est très rare pour une carrière.
- M. PFEIFFER'OVA précise qu'il existe des plans aujourd'hui qui sont incomplets en raison d'existence de carrières illégales, non cartographiées. Il faut donc pour chaque projet tout revérifier car il y a de fortes chances qu'il y ait des carrières non encore connues. À l'époque, de nombreuses carrières n'étaient pas déclarées afin d'éviter de payer des impôts. Ces carrières sauvages sont donc découvertes malheureusement au fur et à mesure des nouveaux projets de travaux.
- Mme GROS explique que selon les premières études de l'assistant maître d'ouvrage, il y a 484 forages pour ce projet d'études soit 22 400 m³ de coulis de béton à intégrer pour combler ces carrières.

Aujourd'hui l'IGC impose de combler les carrières.

Mme GOURIET remercie Mme GROS pour ces explications.

Elle indique que les habitants du quartier étaient inquiets de voir les ouvriers avec des combinaisons spéciales.

Elle demande quand et comment sera réaménagé le parking qui est actuellement squatté ?

- Mme GROS explique que cela ne fait pas partie du périmètre de réflexion du stade nautique. Il est indépendant.

Une personne est surprise que le planning ne soit pas plus précis, cela reste flou par rapport à un projet de 42 millions d'euros. Elle aimerait un planning des différentes phases évoquées plus défini.

- Mme GROS explique que chaque phase constitue une opération « à tiroirs » c'est-à-dire que tant qu'une phase n'est pas finie il n'est pas possible de passer à la suivante.
La déconstruction représente un très fort aléa qui a plus que doublé le montant de déconstruction. Ces aléas sont inclus dans tous les marchés sous forme de pourcentage. Cependant, il existe une limite d'avenants sur ces marchés et en l'occurrence cette limite a été atteinte pour cette phase de déconstruction.
Par exemple, au niveau du bassin nordique, les longrines étaient particulièrement importantes et surdimensionnées (il s'agit du renforcement structurel sous le bassin, en travers et qui permet de tenir les parois comme un portique inversé) même le déconstructeur était étonné de leur taille. Cela a donc pris plus de temps et d'argent au déconstructeur pour les retirer.
Il en est de même avec les vides sanitaires qui n'avaient pas tous été identifiés.

Une personne demande de quel parking il est question : celui en face en ce moment ou bien y aura-t-il un parking prévu pour les gens venant à la piscine ? Elle précise qu'il y a très peu de place de stationnement pour les riverains et craint d'en manquer encore plus par la suite.

- Mme GROS indique qu'il s'agit du parking en face en ce moment.
Il n'y aura pas de parking dédié aux utilisateurs du stade nautique.
Un parking vélos très dimensionné qui répond aux exigences du nouveau décret qui oblige à avoir une certaine surface de parking vélos en fonction de la surface totale du bâtiment.
- De nombreux transports en communs desservent ce site ou sont à proximité. En effet, le T6 n'est pas très loin, il y a également des lignes de bus à proximité et la future ligne 15 du métro également proche.
- Mme GROS indique qu'il s'agit d'un choix politique et environnemental de ne pas inciter les personnes à venir en voiture.
- M. PFEIFFER'OVA précise qu'il s'agit en plus d'un problème de coût financier qu'engendrerait la construction d'un étage souterrain supplémentaire pour Vallée Sud Grand Paris.

Une personne demande si, avant la déconstruction, il a été envisagé de réutiliser certaines structures de l'ancienne piscine compte-tenu de la solidité ?

- Mme GROS explique que pendant les phases de programmation, la réhabilitation de la piscine avait été étudiée. Techniquement, une piscine de cet âge-là n'est plus du tout adaptée aux nouvelles normes de passage de gaines, etc. Les dimensionnements des espaces techniques n'étaient plus adaptés pour les nouvelles constructions et les enjeux environnementaux liés au traitement d'eau et traitement d'air.
- Il a été identifié un enjeu important sur le projet, comme les objectifs de réemploi : pendant la phase de déconstruction, un assistant de maîtrise d'ouvrage a identifié tous les objets qui pourraient être réemployés et ils ont été déposés proprement et mis à disposition des structures qui utilisent les plateformes de réemploi.
- Pour le futur projet, il y a un objectif de réemploi. Certains lots de travaux sont plus faciles que d'autres à réemployer mais les entreprises auront un pourcentage de matériaux de réemploi dans leur marché avec un engagement sur ce point-là. Ceci représente une grande discussion avec la maîtrise d'œuvre et les bureaux de contrôles.

Une personne demande combien de sondages ont été réalisés et précise que l'IGC a la possibilité de visiter les sites en amont.

- Mme GROS indique que l'IGC se déplace lorsqu'il y a des projets et ils visitent les sites.

Un marché avec une équipe géotechnique réalise toutes les études des projets de Vallée Sud Grand Paris. Elle ne connaît cependant pas le nombre de sondage réalisés.

Elle précise que les aléas découverts sur la partie déconstruction sont liés au vide sanitaire de la construction elle-même, c'est indépendant des carrières.

- Les aléas des carrières ont un impact de temps puisqu'il était impossible d'entrer sur l'ensemble des carrières et de connaître leur profondeur.
- Elle souligne qu'il n'y a pas de problématique sur les espaces verts autour au niveau du solarium.

Une conseillère de quartier souhaite connaître le montant d'origine pour ce projet.

- Mme GROS explique qu'entre le début de la phase de programmation et la fin des études de maîtrise d'œuvres, il y a des révisions de prix appliquées chaque année. Elle indique que la crise du Covid, la crise ukrainienne, ont entraîné de fortes augmentations sur certaines matières premières.
- L'objectif est qu'à chaque phase, pour toute plus-value il y a une moins-value associée, c'est comme cela que l'équipe travaille, sans dégrader la programmation du bâtiment. À ce stade, le budget est tenu avec la programmation des 5 bassins.
- Aujourd'hui le coût est de 42 millions d'euros et il était à 39 millions environ. Il s'agit d'une augmentation naturelle due aux variations de tarifs des matériaux.

Pour accompagner ce projet avec la ville et Madame la Maire, qui est vice-présidente, un comité de pilotage a été constitué. Il fait des points d'étape tous les 2-3 mois. Le prochain sera à la rentrée de septembre.

Avec l'exécutif, ils sont très attachés à ce projet pour aboutir dans les meilleures conditions. Ce qui est regrettable ce sont les aléas, la géologie du terrain, les circonstances économiques actuelles, mais ce projet est bien inscrit et avec le président et l'ensemble des vice-présidents et les membres du conseil territorial souhaitent aboutir de la meilleure façon.

Il remercie la présentation de qualité faite à la ville de Châtillon ce soir.

Tout le monde est mobilisé. Il remercie l'assemblée pour son écoute et ses questions.

Mme GOURIET les remercie pour leur engagement dans ce beau projet qui est très attendu.

Mme GROS souligne pour finir que la communication va être repensée surtout du côté de la palissade.

3. Point sur le stationnement des poids lourds avec la Police municipale :

Mme GOURIET poursuit l'ordre du jour sur le sujet des poids lourds avec l'intervention de la directrice de la sécurité et de la tranquillité publique.

Elle prend la parole pour souligner les problématiques de stationnement des poids lourds largement évoquée lors du dernier conseil de quartier.

Elle explique que les règles ont été durcies avec un gros travail de la police municipale. Actuellement les agents de la police municipale sont peu voire pas sollicités sur le sujet.

Elle se tourne donc vers les conseillers et le public afin de recueillir leurs impressions et leurs questions.

- Une conseillère de quartier souligne que très rapidement l'intervention de la police municipale a été très efficace. Elle remercie les agents de la police municipale.
 - o La directrice de la sécurité et de la tranquillité publique précise qu'il ne faut pas hésiter à téléphoner à la police municipale si cela se reproduit. En effet, l'action des agents sera immédiate après un appel téléphonique par rapport à un mail qui lui sera traité plus tardivement.
- Une personne du public, résidant rue de Malakoff, indique que 9 voitures ne sont toujours pas enlevées alors qu'elles sont dans un état déplorable. Elle demande si c'est du ressort de la police municipale ou bien de VSGP ? Cela fait 9 places de stationnement que les locataires ne peuvent pas utiliser.
- Un conseiller de quartier indique une problématique de sécurité déjà remontée lors d'une réunion à la cité des quatre vents. Il réitère la demande auprès de la police municipale au sujet du squat du square Dreyfus le soir cela provoque une gêne voire une exaspération des riverains. Il craint

qu'un accident grave ne finisse par arriver.

- Une conseillère de quartier indique que le petit espace proche de « point P » à l'angle de la rue de Malakoff et du boulevard de Vanves, au niveau de l'abribus, les riverains se plaignent des jeunes qui se rassemblent et font du bruit le soir.
 - o La directrice de la sécurité et de la tranquillité publique indique que l'adjoint de la police municipale note tous ces points et elle redonne le numéro de la police municipale mais à partir du moment où les agents ont connaissance d'une demande d'intervention, ils se déplacent.
Ces éléments vont être inclus dans leurs patrouilles mais il est toujours intéressant de savoir à l'instant T ce qui se passe.
Elle souligne qu'avec la période estivale les nuisances augmentent souvent un peu.
Il y a une certaine tolérance sur le bruit à ne pas dépasser.
- Une conseillère de quartier souligne que les agents de la police municipale viennent dès qu'ils sont appelés mais les jeunes reviennent dès que la police repart. C'est un cercle sans fin.
Elle explique qu'elle n'ose pas téléphoner sans arrêt à la police municipale d'autant qu'elle ne sait pas si d'autres riverains l'ont déjà fait.
Les jeunes viennent squatter, ils saccagent tout.
 - o La directrice de la sécurité et de la tranquillité publique indique qu'il faut peut-être passer à de la répression, comme sur le sujet des poids lourds, si la prévention ne suffit plus. Pour ce type d'infractions, il existe des amendes.
 - o Le directeur adjoint de la police municipale indique que la tranche d'âge va de 15 à 22 ans. Pour le moment la police municipale est en phase de prévention et elle quantifie le nombre de jeunes. Puis, la commission de rappel à l'ordre va être mise en place, ils seront donc convoqués en mairie pour leur rappeler le bien-vivre et la tranquillité publique. À l'issue, si le problème persiste, ces personnes-là seront verbalisées.
- Une conseillère de quartier demande s'il est possible que la mairie envoie des éducateurs pour aller discuter avec ces jeunes.
 - o M. PFEIFFER'OVA explique que ce n'est pas une compétence de la ville mais du département. Il existe « Action jeunes », basé à Montrouge qui travaille sur le territoire de Montrouge-Châtillon mais ils n'interviennent que sur demande. Il s'agit en fait de personnes qui s'ennuient, se regroupent pour discuter, il faut leur expliquer qu'ils ne peuvent pas créer de nuisances vis-à-vis des riverains mais qu'ils peuvent trouver un endroit pour se retrouver.
 - o La directrice de la sécurité et de la tranquillité publique indique qu'il faut leur faire comprendre qu'il y a des familles qui travaillent et qui ont besoin de se reposer la nuit sans être perturbés par des discussions ou de la musique.
- Une conseillère de quartier indique qu'il y a beaucoup de nuisances également place d'Aywaille avec de plus en plus de tirs de mortier, elle trouve cela dangereux.
 - o La directrice de la sécurité et de la tranquillité publique indique qu'il y en a aux alentours mais pour le moment pas à Châtillon. C'est plutôt sur Malakoff. Mais il ne faut pas hésiter à téléphoner.
- Une conseillère de quartier demande si des verbalisations sont possibles étant donné la présence de caméras à cet endroit et si la rue Marcelin Berthelot est amiantée en plus d'être abimée ?
 - o M. PFEIFFER'OVA explique qu'il faut faire confiance aux personnes dont c'est le métier. Ces professionnels, lorsqu'ils refont une voirie, réalisent des diagnostics qui sont obligatoires et normés. La rue Marcelin Berthelot est effectivement amiantée, elle nécessitera des études et un coût important pour être refaite. C'est pour cela que les travaux de voirie n'ont pas encore été réalisés.
 - o Une voirie amiantée entraîne beaucoup de précautions à prendre pour les ouvriers et pour les riverains et les usagers. Cela prend donc beaucoup plus de temps. Cette rue est prévue au plan pluriannuel d'investissement (PPI) l'année prochaine.
 - o En plus de la chaussée il faudra envisager les trottoirs, la piste cyclable, le fleurissement, le stationnement en quinconce peu utilisé, avec toute une réflexion à mener autour de ces

sujets en conseil de quartier. Dans les années suivantes, il faudra envisager la rue Clément Perrière jusqu'au carrefour Aywaille. Le but est d'avoir un axe apaisé avec des plateaux surélevés pour ralentir la vitesse notamment au niveau des écoles pour permettre la circulation des familles et des enfants avec un maximum de sécurité.

- Mme GOURIET propose de mettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil de quartier la réfection de l'avenue Marcelin Berthelot avec le diagnostic.
- Une conseillère de quartier demande si les plateaux surélevés vont être installés prochainement car cela avait été validé lors du dernier conseil de quartier ? si une concertation doit avoir lieu cela va être sur un temps plutôt court ?
 - M. PFEIFFER'OVA indique qu'initialement 2 plateaux surélevés avaient été demandés mais VS GP avait répondu que cela serait difficile en 2025 mais qu'un engagement était pris pour refaire toute la rue Marcelin Berthelot en 2026. Les études ont débuté depuis 15 jours. Il est envisageable, lors du prochain conseil de quartier de réfléchir sur les différents aspects évoqués (stationnement, piste cyclable, etc.) et de recueillir les avis de chacun.
 - Pour le moment, il n'y a aucun projet soumis par VS GP, ce sont pour le moment les études préalables.
- Une conseillère de quartier souligne qu'il y avait déjà eu des réunions de concertation sur le sujet avec des idées d'aménagement possible.
- Mme GOURIET demande si des points supplémentaires sont à apporter sur le sujet de la sécurité ?
- Un conseiller de quartier revient sur le square dans lequel les jeunes squattent, il souligne que non seulement ils empêchent les adultes qui travaillent de se reposer mais également les enfants au risque d'avoir une atteinte de la santé mentale et physique de tous.
 - La directrice de la sécurité et de la tranquillité publique indique que cela rentre dans la communication et les échanges avec les agents de la police municipale qui interviennent.
 - Au niveau de la recrudescence de l'utilisation du protoxyde d'azote, et les dangers qui peut y avoir avec cette consommation, la police municipale travaille sur ce sujet et mais il faut trouver comment stopper ces nuisances et retrouver une certaine sérénité au niveau de la résidence.
- Un conseiller de quartier précise qu'il y a un projet avec le bailleur pour résidentialiser la tour et par la même occasion le square avec une surélévation des barrières.
- Un conseiller de quartier confirme la présence d'un certain nombre de bombonnes de gaz hilarant et donc une forte consommation.
- Une conseillère de quartier explique que des habitants de la rue Guy Moquet souhaitent avoir une caméra de surveillance au niveau de la Maison des enfants par rapport aux dépôts sauvages de la cité des Dahlias.
 - La directrice de la sécurité et de la tranquillité publique prend note de cette information. Des études de sûreté sont réalisées en lien avec la police de Montrouge et les caméras sont installées par ordre de priorité. Cela sera étudié dans le cadre du déploiement des caméras qui se fait continuellement.
 - Concernant les dépôts sauvages, il y a eu la création de 2 brigades environnement avec les agents de surveillance de la voie publique. Ils font des patrouilles quotidiennes sur la voie publique afin de repérer, identifier le contrevenant et enlever ces dépôts sauvages.

Mme GOURIET clôture le débat sur la sécurité en indiquant que Châtillon est la troisième ville la plus sûre des Hauts-de-Seine et même de l'Île-de-France.

Il faut continuer à travailler sur tous les points évoqués.

Elle remercie la police municipale pour tout leur travail.

La directrice de la sécurité et de la tranquillité publique indique qu'il ne faut pas attendre le conseil de quartier pour faire des signalements.

Il est possible de rencontrer et d'échanger avec les agents de la police municipale, tous les premiers vendredis de chaque mois, au marché Maison blanche, de 16h à 18h, sur tous les sujets qui interpellent les Châtillonnais.

Elle indique également que le 13 septembre aura lieu le salon de la prévention et de la sécurité à l'Espace Maison blanche.

4. Point sur la situation du terrain situé en face de la société Ehrmann :

Mme GOURIET rappelle que le sujet avait été évoqué lors du dernier conseil de quartier avec des échanges animés.

L'ensemble des conseillers de quartier ne comprenaient pas le projet de vente du terrain.

Un courrier a été reçu par la municipalité :

- Indiquant l'incompréhension des riverains sur ce projet
- Et proposant un projet alternatif avec plusieurs suggestions. Cela montre la mobilisation et la réflexion des habitants du quartier.

L'équipe municipale a donc étudié ces propositions et Madame la Maire a pris la décision de ne pas vendre ce terrain.

Mme GOURIET précise que cette décision n'a pas été facile à prendre en raison de la diminution des dotations de l'État aux collectivités.

Elle explique que le sujet n'a pas avancé concernant le projet qui pourrait être réalisé sur ce terrain.

Une conseillère de quartier remercie Madame la Maire et l'équipe municipale d'avoir été à l'écoute de la parole des habitants. Cela montre que le dialogue est possible à partir du moment où tout le monde est informé. Cela montre également qu'un certain nombre d'habitants sont intéressés et se posent des questions sur le projet de ce terrain. Ils semblent également intéressés à s'engager.

Elle propose de créer un petit groupe d'habitants qui pourraient aider l'équipe municipale, bénévolement, à réfléchir ensemble ou à aider pour rester constructif et aller de l'avant.

Il est bien, lorsqu'il y a des difficultés budgétaires ou de temps alloué à un projet, de pouvoir s'appuyer sur les habitants. Il est important pour les Châtillonnais de ne pas attendre que la municipalité fasse tout et que certaines personnes peuvent et sont intéressées pour aider dans la mesure de leurs possibilités.

M. PFEIFFER'OVA indique que ce n'est pas tellement une question de temps mais c'est surtout une question d'argent. À ce stade, le terrain n'est pas en vente. Cependant, si demain le gouvernement annonce une diminution de 2 millions d'euros sur le budget de l'année prochaine, la municipalité ne sait comment elle pourra équilibrer ses dépenses et ses recettes au niveau budgétaire.

La décision prise est de retirer la vente du terrain du budget 2025.

Une étude géotechnique est en cours sur ce terrain avec un prestataire pour connaître l'état du sous-sol (pollution, carrières, etc.). Ceci est important pour envisager tel ou tel projet et pour quel coût financier.

Sur le principe il n'y a pas de problème pour avoir une réunion de travail avec les habitants du quartier.

Une conseillère de quartier remercie publiquement tous les habitants du quartier mobilisés. Cela montre que cet endroit est fédérateur pour le quartier.

Mme GOURIET propose d'organiser une réunion dédiée à ce sujet, à la rentrée, avec les habitants qui le souhaitent. Cela permettra de discuter du projet proposé.

Elle précise que les projets de la mandature s'achèvent et l'année électorale débutera avec un nouveau projet de mandature à partir de l'automne.

Ce que peuvent suggérer les habitants du quartier sera utile à la municipalité pour faire des propositions correspondant aux attentes.

Une conseillère de quartier demande ce que signifie « espace réservé pour la mixité sociale » ? Sachant que cet espace apparaît sur le plan local d'urbanisme (PLU) signé par VSGP fin décembre 2024, comment en est-on arrivé à ce terme pour définir cet espace ?

- M. PFEIFFER'OVA indique que dans le plan local d'urbanisme, ce terrain est réservé s'il y a une construction, à du logement social. Le point particulier est que ce doit être de l'ordre de 50% de logement social au lieu de 30% sur le reste de la ville. LE PLU peut être modifié en cas de besoin si par exemple la nouvelle équipe municipale veut réaliser un espace vert protégé à cet endroit.

Mme GOURIET répète que la réunion proposée en septembre sera pour travailler ensemble dans le cadre d'un projet.

La première étape est de voir, après discussion avec l'équipe de Madame la Maire, quel projet sera présenté aux Châtillonnais pour la prochaine mandature.

La deuxième étape ce sont les élections avec, selon les résultats, la réalisation ou pas du projet.

Un conseiller de quartier remercie l'équipe municipale pour :

- ce dialogue constructif,
- l'écoute des citoyens avec des remarques prises en compte
- l'augmentation des espaces verts autour de son immeuble avec une amélioration du cadre de vie.

M. PFEIFFER'OVA remercie de manière générale les habitants du quartier même si la dernière réunion du conseil de quartier était plutôt très animée car il a l'impression que la façon dont sont construits ces conseils de quartier fonctionne bien même si ce n'est pas parfait car parfois des choses ne sont pas faisables. Mais globalement, la dernière réunion était utile car l'équipe municipale n'avait sans doute pas jaugé à quel point ce projet serait mal vu dans le quartier.

Cela a fini de convaincre l'équipe municipale, qui ne souhaitait pas foncièrement ce projet, de changer d'avis pour l'avenir de ce terrain.

Elle cherche des solutions tout le temps pour faire des économies. Elle a des pistes mais le fait que les habitants donnent leurs avis est très utile pour avancer ensemble.

Mme GOURIET clôture le sujet et poursuit l'ordre du jour.

5. Temps d'échanges avec les conseillers

- Mise en place d'une caméra au niveau de la Maison des enfants pour éviter les dépôts sauvages sur le trottoir vers la résidence des Dahlias.
 - Mme GOURIET indique que ce point a déjà été évoqué précédemment.
- Le stationnement de la rue Guy Moquet peut-il être identique à la rue Esther Cordier pour ralentir les voitures avec des chicanes :
 - M. PFEIFFER'OVA informe que cela a également été mis en place rue Léonard Mafrand. Cependant, il y a eu une mauvaise expérience rue Victor Hugo avec le même système de chicanes, à la demande d'une partie des habitants mais l'autre partie n'était pas d'accord avec ce projet.
Une concertation peut être effectuée pour les habitants de la rue Guy Moquet sur le sujet. Il explique qu'il faut prendre en compte certaines difficultés comme du stationnement en moins, or il n'est pas possible d'enlever du stationnement payant.
Il faut réaliser une concertation sur place pour tester.
- Une conseillère de quartier indique que des tentes se sont installées sous le pont, est-ce encore à la ville ou bien à Malakoff, et y a-t-il des maraudes réalisées à cet endroit :
 - M. PFEIFFER'OVA indique que c'est sur la commune Malakoff et qu'un courrier a été rédigé à la préfecture pour le signaler
 - La croix rouge réalise des maraudes
 - Des associations travaillent sur ce sujet et sont dans l'accompagnement de ces personnes
 - Il est vrai que des riverains châtillonnais se sentent gênés par cette situation de grande précarité à côté de chez eux.
- Un conseiller de quartier demande la possibilité d'installer des panneaux de limitation de vitesse pour les vélos au niveau de la coulée verte :
 - M. PFEIFFER'OVA souligne que la coulée verte est départementale, il ne s'agit pas d'une piste cyclable mais d'une balade sur laquelle les vélos ont le droit de circuler.

- Le département, à la demande de la municipalité, a intégré un certain nombre de choses comme du marquage au sol, des panneaux pour encourager les cyclistes à limiter leur vitesse.
- La ville travaille avec le département sur la création d'une piste cyclable bidirectionnelle protégée le long de l'avenue de la République, qui partirait d'Orange Garden et qui se poursuivrait le long des voies SNCF jusqu'au tunnel menant à Montrouge. Les premiers tronçons commenceront à la fin de l'année 2026 du côté de Montrouge.
 - L'idée est que les cyclistes aient une vraie piste cyclable sans enfants, sans piétons, afin que la coulée verte soit de nouveau facilement praticable pour les promeneurs.
- Un conseiller de quartier a une requête concernant les trottoirs de la rue Jean Bouin : de la végétation non entretenue empiète sur les trottoirs déjà très étroits, les piétons sont souvent obligés de marcher sur la route.
- M. HANAFI indique que cela a déjà été remonté aux bailleurs concernés afin qu'ils réalisent le nettoyage
- Une conseillère de quartier indique que de nombreuses personnes se plaignent de la vitesse des véhicules rue Clément Perrière. Est-il possible de refaire des pochoirs au sol pour rappeler que la vitesse est limitée à 30km/h.
- M. PFEIFFER'OVA est persuadé que la seule façon de limiter la vitesse des véhicules est de réaliser des aménagements dans le cadre de la réfection de la rue.
- Une conseillère de quartier demande où en est la mise en sens unique de la rue Jules Védrine et où en sont les discussions avec la ville de Malakoff ?
- M. PFEIFFER'OVA explique qu'une étude de comptage de voitures va être réalisée. En effet, la ville de Malakoff s'inquiète du report de la circulation de leur côté. Cela permettrait de végétaliser et de mettre des places de stationnement supplémentaires au niveau du stade. Sans l'accord de la ville de Malakoff, ce projet est pour le moment bloqué.
- Une conseillère de quartier signale que lors des travaux de géothermie, cette rue devait mise en sens unique afin de tester le projet.
- M. PFEIFFER'OVA indique que les travaux ont été réalisés mais qu'il y a eu un feu d'alternance mis en place car la ville de Malakoff a refusé la mise en sens unique temporaire.
- Une conseillère de quartier demande des informations par rapport au plan de déplacement et aux mises en sens unique qui étaient prévues, notamment rue Guynemer et rue Jean Mermoz ?
- M. PFEIFFER'OVA indique que la rue Jean Mermoz était une option. Elle sera probablement refaite avec des aménagements, de même que la rue Guynemer, lors des travaux autour de l'école afin d'agrandir les trottoirs. Il s'agit d'investissements importants.
 - Au niveau du stade, il explique qu'il n'y a pas eu beaucoup d'avancée puisque la rue de Malakoff a été refaite avec peu de modifications de sens dans ce quartier.
 - Dans le reste de la ville, la rue Lasègue est désormais en sens unique, de la départementale en passant par le cimetière et qui continue jusqu'à la rue des Roissys à Clamart. Les riverains sont très contents de ce changement.
- Mme GOURIET, rappelle que suite à la concertation les points noirs du quartier étaient l'avenue Marcelin Berthelot et l'avenue Clément Perrière. Il fallait étudier comment diminuer la vitesse en particulier dans ces 2 rues-là.
Il avait été évoqué la mise en sens unique de l'avenue Jules Védrine et l'aménagement du carrefour du stade.
Tout cela pourra impliquer un changement de sens au niveau des rues Léonard Mafrand et Esther Cordier c'est-à-dire au niveau des petites rues pavillonnaires.
Mme GOURIET souligne qu'il faut pour le moment travailler sur l'aménagement de l'avenue Marcelin Berthelot avec le sujet du stationnement et sur l'aménagement de la rue Jules Védrine jusqu'à la rue Aywaille. Ce sont des aménagements très structurants pour le quartier. Ce sera un point important du prochain conseil de quartier.

- M. PFEIFFER'OVA précise que l'espace n'est pas extensible et que selon les aménagements, il y aura des choix à faire. Par exemple un élargissement de trottoir peut entraîner une suppression de places de stationnement.

6. Temps d'échanges avec le public

Mme GOURIET donne la parole au public.

- Une personne demande si la rue Jean Bouin va devenir un espace de parking surtout avec la construction de la nouvelle piscine ?
 - M. PFEIFFER'OVA indique qu'il n'y a pas suffisamment d'espace pour créer plus de places de parking qu'il en existe déjà.
Il n'y aura pas de parking avec le nouveau stade nautique.
 - Il n'est pas impossible que, si un projet voit le jour sur l'ancien parking de la piscine, la municipalité demande à bénéficier d'un étage du parking souterrain qui puisse servir à la fois aux habitants et aux usagers du stade nautique.
 - Mme GOURIET indique que le sujet du stationnement a été évoqué avec les représentants de VSGP en première partie de la réunion.
Pour le moment rien n'est décidé et il y a un travail à réaliser sur le sujet.
Le fait qu'il n'y ait pas de parking supplémentaire pour VSGP est parce qu'il s'agit d'un endroit avec beaucoup de transport en commun et qu'il faut inciter les gens à ne pas venir en voiture à la piscine.
La création d'un parking crée une affluence de voitures.
 - M. PFEIFFER'OVA explique que le projet de mise en sens unique de la rue Jules Védrine permettrait de créer 50 à 60 places de stationnement le long du stade.
 - De plus, dans les mois qui viennent, les places situées le long de l'ancien stade nautique, sur le boulevard de Vanves, qui sont squattées par des camions, des caravanes, des camping-cars, vont devenir payantes. Comme il s'agit de véhicules ventouses, les places vont se libérer. Le problème est que le stationnement est gratuit dans tout le quartier.
Le boulevard de Vanves va devenir payant pour cette raison.
- Un conseiller de quartier indique que la fréquence des bus n'est pas satisfaisante au regard du nombre de personnes habitant le quartier et plus tard avec les usagers du stade nautique. La municipalité peut-elle alerter la RATP sur ce sujet ? Le bus 191 notamment avait une fréquence de 10-12 minutes, sur certains créneaux il s'agit de 40minutes d'attente ?
Le bus 394, devant la piscine, a une fréquence de passage toutes les 30-35 minutes.
 - M. PFEIFFER'OVA espère qu'avec l'ouverture du stade nautique il y aura des modifications d'horaires. Cependant, il signale qu'il ne s'agit pas de la RATP mais d'Ile-de-France Mobilités. C'est donc à cette entité qu'il faut écrire. Il indique également que des études sur la fréquentation et les besoins sont réalisées.
- Une personne indique qu'elle avait fait une demande d'abribus sur la rue Clément Perrière où il y a beaucoup de monde et pas de protection, et au niveau du stade en direction de Paris.
 - M. PFEIFFER'OVA indique que le nombre d'arrêts de bus et de mobilier urbain est lié à des marchés publics.
 - À partir du moment où les rues sont refaites et qu'il y a de la place, ce sont des aménagements à prévoir.
- Est-ce qu'il est prévu de modifier les trajets des bus en fonction des mises en sens unique et des réaménagements prévus ?
 - M. PFEIFFER'OVA indique que le réaménagement des rues devrait améliorer le confort des habitants (moins de vibrations par exemple) mais il n'y aura plus de ligne de bus sur la D906 depuis la création du tram.
 - Mme GOURIET rappelle qu'il y a 15 ans, les gens du quartier étaient contents qu'une ligne de bus passe dans le quartier lors de la création de la ligne du T6.
 - Il faut prévoir dans les aménagements futurs les nuisances liées aux bus.
- Une personne évoque que toute la ville devait passer à 30km/h, est-ce que cela va se faire ?

- M. PFEIFFER'OVA explique que cela va se faire progressivement sur les voies communales uniquement. Cela sera lié à l'aménagement car un panneau seul, limitant à 30km/h, ne suffit pas.
- Une personne indique que le bus 323 a changé d'itinéraire, est-normal ?
 - M. HANAFLI indique qu'il est possible d'inviter les représentants de la RATP au prochain conseil de quartier puisque ce sujet semble intéresser beaucoup d'habitants du quartier.
- Quel est le statut des places de stationnement de la rue Clément Perrière pour les habitants ? Il s'agit d'un stationnement payant mais est-ce moins onéreux pour les Châtillonnais ?
 - M. PFEIFFER'OVA indique qu'il s'agit d'un abonnement de 220€ par an.
- Une personne indique que dans la rue des Roissys il existe une zone bleue, et les résidents possèdent une carte pour stationner. Si les projets d'aménagements sont reportés, est-ce que cette zone bleue ne pourrait pas être testée sur l'avenue Jean Bouin ?
 - La rue des Roissys est particulière car une partie de cette rue appartient à Clamart. Les collègues de Clamart ont décidé unilatéralement de mettre leur portion de rue payante. Il y avait donc un report des Châtillonnais qui ne pouvaient plus se garer à Clamart et des Clamartois continuaient à se garer à Châtillon. Une zone bleue a donc été mise en place avec un système pas légal de privilégier des habitants sur une zone bleue. La raison pour laquelle cela a été réalisé c'est que cela devenait invivable pour les Châtillonnais. Ce système ne peut pas être généralisé sur la ville.
 - Si la rue Jean Bouin devenait payante cela résoudrait probablement le problème mais cela pénaliserait les riverains.
- Une personne indique qu'à la sortie du parking de Carrefour, il n'y a pas de visibilité, serait-il possible de mettre un miroir ?
 - M. PFEIFFER'OVA indique que le mieux est de renforcer la signalétique « Attention piétons » parce que les miroirs ne sont pas l'idéal pour repérer des piétons.

M. MOUTON fait un rappel des festivités de la municipalité :

Samedi 21 juin :

- Atelier biodiversité et semences reproductibles au jardin pédagogique Jeanne Barret
- Fête de la musique

Mercredi 25 juin : Conseil municipal

Samedi 28 juin :

- Atelier autour de l'eau au jardin pédagogique Jeanne Barret
- Fête du sport

Du 4 au 27 juillet : exposition d'œuvres tactiles de l'Association Valentin Haüy à la Maison des Arts

Il indique également

- L'Intervention de l'ARD (agence régionale de démoustication) en première partie du Conseil de quartier de l'Aérospatiale - Roissys-Béranger, le jeudi 19 juin à 20h dans le réfectoire de l'école Marcel Doret.
- L'organisation d'une sortie au Sénat pour les conseillers de quartier, le samedi 29 novembre à 14h20.

7. Date du prochain conseil de quartier

Mme GOURIET propose de fixer une date pour la réunion de travail : mardi 23 septembre à 19h30.

Elle précise que c'est une réunion de travail et elle laisse le soin aux conseillers de quartier d'inviter les habitants qui le souhaitent.

Il faudra prévenir les participants que ce sera dans un esprit constructif et qu'il n'y aura pas de projet présenté par la municipalité.

Réunion du prochain conseil de quartier :
Mercredi 15 octobre 2025 à 19h30 à l'école Joliot Curie (réfectoire)

L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces riches échanges. La séance est levée à 21h52.

L'Adjointe à la Maire

La Co-présidente

GOURIET Martine

MORANGE-MAJOUX Françoise